

PROCES VERBAL DE LA SEANCE**Nombre de membres en exercice:** 11**Séance du Vendredi 09 juin 2023 à 19h****Présents :** 10

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Sophie BOIN, maire.

Votants: 11

Sont présents: Sophie BOIN, Jean-Claude ROUDAIRE, Georges BENNET, Murielle BROUSSE, Jean-Pierre ADGIE, Philippe CONNE, Hervé DARAQUY, Marie-Thérèse LABARTHE, Alexandre LAMOUREUX, Sandrine BERTRAND

Représentés: Patrice NOUZIERES représenté par Murielle BROUSSE

Excuses:**Absents:****Secrétaire de séance:** Jean-Claude ROUDAIRE

Date de la convocation : 05/05/2023

Ordre du jour:

* [désignation de nos délégués et nos suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.](#)

Les Références :

- **arrêté préfectoral DCL/BRGAE n° 2023/035** en date du 20 avril 2023 qui indique, dans le cadre des élections sénatoriales, **le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour le département du Lot**

- circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023.

* demande de participation du lycée Jean Lurçat pour un voyage scolaire,

* points sur les affaires en cours :

* BERGUES/BERGOUGNOU,

* terrain CANCES- Mazet,

* dossier suite aux travaux mairie,

* subventions aux associations,

* questions diverses.

1° VOTE DES DELEGUES ET SUPPLEANTS - ELECTIONS SENATORIALES 2023.**RESULTATS -ELECTIONS DELEGUES ET SUPPLEANTS pour les élections Sénatoriales du 24 septembre 2023****SAINT JEAN LESPINASSE (LOT)
le 9 juin 2023**

Nombre d'inscrits : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de votes blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

DELEGUE TITULAIRE	
CANDIDAT ELU	Nombre de suffrages obtenus
SOPHIE BOIN	11
Nombre d'inscrits : 11	
Nombre de votants : 11	
Nombre de votes blancs ou nuls : 0	
Suffrages exprimés : 11	
Majorité absolue : 6	
DELEGUES SUPPLEANTS	
CANDIDATS ELUS	
	Nombre de suffrages obtenus
ROUDAIRE JEAN CLAUDE	11
BENNET GEORGES	11
MURIELLE BROUSSE	11

2° ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

SUBVENTIONS (compte 6574)	VOTEES EN 2022	DEMAND EES EN 2023	VOTEES EN 2023
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	30	30	30
Secours populaire français		au choix	50
Société de chasse ST JEAN LESPINASSE		au choix	200
Association du Musée de la résistance, de la Déportation, et de la Libération du LOT		au choix	30
ADIL	50	50	50
SAINT CERE RUGBY	100	au choix	100
AFM TELETHON	50	au choix	30
SPELEOCLUB DE SAINT CERE	100	100	100
HBC SAINT CEREEN (HANDBALL)	100		100
RESTAURANTS DU CŒUR	50		50
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE du LOT	50		50
ASSOCIATION DES AMIS DU PAYS DE SAINT CERE	30	30	30
ASSOCIATION ORLANDO	500	au choix	500
ADSM46 / Association secrétaires mairie du LOT		50	50
BLEUETS DE France ONAC	80	au choix	80
Lycée Jean Lurçat - voyage scolaire 1 élève		100	100
Comité des fêtes ST JEAN LESPINASSE	/		

CLUB TIR A L'ARC
LA CROIX ROUGE

	au choix	50
300		50
	total	1 650

voté au 6574 sur budget 2023 : 2000 euros

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les subventions ci-dessus, les crédits ayant été prévus au 6574 sur le budget 2023.

3° DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 161	Constructions	- 150.00	
261	Titres de participation	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4° QUESTIONS DIVERSES

Mr Jung Patrick, habitant de SAINT-CERE, demande par son courrier en date du vendredi 9 juin 2023 une place pour y implanter régulièrement et en soirée un food truck avec des spécialités alsaciennes. Les membres du conseil municipal accordent leur autorisation à Mr Jung Patrick. Il reste à définir l'emplacement sécurisé afin que Mr Jung puisse s'installer.

Séance levée à 21h